

24_06_33_CCAS_DEL_DM N° 3

COMMUNE DE LE BOULOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 28 novembre à 17h30.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune de Le Boulou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses délibérations sous la Présidence de madame la Vice-Présidente.

PRESENTS : Mme LOIGEROT Rolande, Vice-Présidente.

Mme BELBASBAS Mélanie, responsable du CCAS.

Mme FONT Laëtitia, responsable de la résidence.

Mmes BARGUES Mireille, BISSERIER Martine, BONAVENT Paulette, COURTIOL
Danielle, MARCEROU Claudine, PEYTAVI Catherine.

Mrs CAZENOVE Hervé, FAUCON Jean-Claude, GELFI Marcel.

ABSENTS EXCUSES : Mr COMES François donne procuration à Mr FAUCON Jean-Claude.

Mme MOSSE Aline donne procuration à Mme LOIGEROT Rolande.

Mme BOURGUIGNON Kathy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FONT Laëtitia.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

**ABROGATION DE LA DELIBERATION 24_05_23_CCAS_DEL_DM N°1 - DECISION
MODIFICATIVE N°1 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE D'EQUILIBRE ACCORDEE PAR LA
COMMUNE**

Madame la responsable du CCAS informe l'assemblée que par délibération 24_05_23_CCAS_DEL N°1 du 15 novembre 2024, le conseil d'administration a validé la décision modificative n°1 : subvention complémentaire d'équilibre accordée par la commune.

Cette décision modificative n'étant pas équilibré, il y a lieu d'abroger cette délibération.

Madame la responsable du CCAS propose d'abroger la délibération 24_05_23_CCAS_DEL_DM N°1 et propose la décision modificative n°3 comme suit :

DM N° 3

Décision modificative budgétaire			SECTION DE FONCTIONNEMENT				Décision modificative budgétaire		
Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)	Intitulé de la ligne budgétaire	Observations	Dépenses		Recettes		Observations	Intitulé de la ligne budgétaire	Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits			
011	Charges à caractère général	Ajustement		2 000,00 €	7 000,00 €		Ajustement au besoin réel	Produits des services des domaines...	70
012	Charges de personnel	Ajustement		6 500,00 €		22 700,00 €		Dotations & participations	74
042	Opération d'ordre entre sections	Ajustement au besoin réel	2 000,00 €		9 000,00 €			Autres produits de gestion courante	75
65	Autres charges de gestion courante	Ajustement au besoin réel		1 000,00 €		800,00 €		Charges à caractère général	011
SOUS-TOTAL			2 000,00 €	9 500,00 €	16 000,00 €	23 500,00 €	SOUS-TOTAL		
CONTRÔLE EQUILIBRE DE LA DM			7 500,00 €		7 500,00 €		CONTRÔLE EQUILIBRE DE LA DM		

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration,

↪ oui l'exposé de madame la responsable du CCAS,

↪ après examen et discussion,

DECIDE A L'UNANIMITE :

☞ **D'ABROGER** la délibération 24_05_23_CCAS_DEL_DM N°1.

☞ **DE PROCEDER** à la décision modificative suivante :

DM N° 3

Décision modificative budgétaire			SECTION DE FONCTIONNEMENT				Décision modificative budgétaire		
Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)	Intitulé de la ligne budgétaire	Observations	Dépenses		Recettes		Observations	Intitulé de la ligne budgétaire	Ligne budgétaire concernée (Chapitre, AP/CP, Opération)
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits			
011	Charges à caractère général	Ajustement		2 000,00 €	7 000,00 €		Ajustement au besoin réel	Produits des services des domaines...	70
012	Charges de personnel	Ajustement		6 500,00 €		22 700,00 €		Dotations & participations	74
042	Opération d'ordre entre sections	Ajustement au besoin réel	2 000,00 €		9 000,00 €			Autres produits de gestion courante	75
65	Autres charges de gestion courante	Ajustement au besoin réel		1 000,00 €		800,00 €		Charges à caractère général	011
SOUS-TOTAL			2 000,00 €	9 500,00 €	16 000,00 €	23 500,00 €	SOUS-TOTAL		
CONTRÔLE EQUILIBRE DE LA DM			7 500,00 €		7 500,00 €		CONTRÔLE EQUILIBRE DE LA DM		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
COMES François
Le Président.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID : 066-266600188-20241128-24_06_33_DEL-DE